

Exigences béton :

Béton C20/25 selon DIN 1045-2 (ou DIN EN 206-1), désignation selon l'ancienne DIN 1045 Béton B25.
Composé de CEM II 32,5 selon EN-197-1, groupe granulométrique 0/22, grain maximal 22 selon DIN EN 12620.

Sol horizontal et planéité inférieure à 5 mm sur toute la surface.

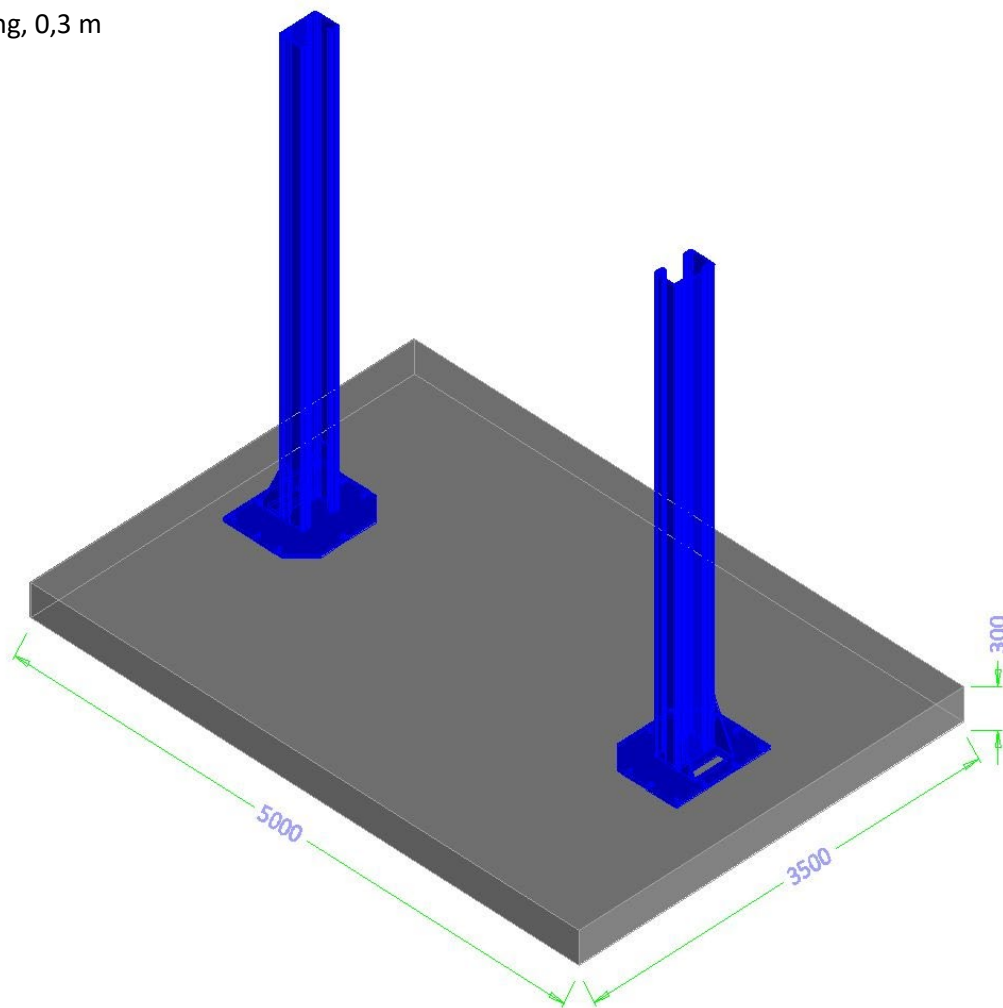
Si nouvelle dalle : temps de prise et de repos : 28 jours.

Armature :

Armature sur la face supérieure et inférieure de la fondation.
par ex. treillis d'acier de construction Q335 A (selon DIN 488(-4)) ou acier de construction correspondant.
Recouvrement de béton pour l'armature en acier 2 cm.

Dimensions des fondations :

5 m de large, 3,5 m de long, 0,3 m
de profondeur minimum



Autres exigences :

- Le sol environnant doit être adapté à la charge, par exemple pas de sol sableux, etc.
- La plateforme élévatrice ne doit pas être installée à l'étage, sur dalle creuse ou vide sanitaire.
- Dans le doute, il est recommandé de faire poser ou vérifier la dalle de béton par un professionnel.
- En cas d'utilisation de carrelage, de chape, d'isolation et de chauffage au sol, veuillez contacter notre service technique.

Pour les sols soumis au gel, il faut tenir compte des points suivants :

En cas de sollicitation par le gel, le béton doit correspondre à la classe d'exposition XF4, car l'agent de dégivrage qui s'écoule ne peut être exclu.

Il en résulte donc les exigences minimales suivantes pour le béton en cas de sollicitation par le gel :

Classe d'exposition :	XF4
Rapport eau/ciment maximum :	0,45
Résistance minimale à la compression :	C30/37 (au lieu de C20/25)
Teneur minimale en ciment :	340 kg/m ³
Teneur minimale en air interstitiel :	4,0 %.

Il faut toutefois noter que les ponts élévateurs ne sont pas conçus pour une utilisation à l'extérieur.

Le boîtier de commande est certes conforme à IP54, mais le reste du système électrique, les moteurs et les interrupteurs de fin de course sont au maximum conformes à IP44.